



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2011**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire
Monsieur P. CHIAPELLO,
Monsieur D. KUHN,
Monsieur B. HURAY,
Monsieur P. ADAM,
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire
Madame C. COLIN,
Messieurs D. MICHEL, G. DUPUIS,
Messieurs D. HOUSSAYE, F. VIEUX,
Messieurs A. DULONDEL, E. WENGLER,
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,
Monsieur L. MANIFEL,
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,
Conseillers municipaux.

Absents :

Messieurs J. HACQUARD et M. AGUEZZAÏLOU.

Secrétaires de séance : Monsieur D. HOUSSAYE.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 04 Octobre 2011.

Nombre de Conseillers : 20
En exercice : 20
Votants : 18

Avant de démarrer la réunion, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la date du prochain Conseil Municipal arrêtée le Mercredi 14 Décembre à 18h30 et de la date du pré-conseil arrêtée le Mardi 13 Décembre à 20h30.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 2011 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 2011 est approuvé tel que présenté.

II) Présentation du projet de l'espace multi-loisirs :

Résultat de la commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cet espace pourra être utilisé par tous les publics où l'on pourra pratiquer le football, le basket-ball, le handball.

Puis, Messieurs ADAM et KUHN présentent le projet qui sera situé entre la Mairie et le stade de la Choule d'une superficie de 510 m² avec un revêtement macadam, une hauteur de clôture dans le sens de la longueur de 1,20 m et de 6 m dans le sens de la largeur.

Madame VANDER CRUYSSSEN demande s'il est prévu des bancs. Il lui est répondu que ce seront des bancs assis-debout.

Monsieur WENGLER demande quels sont les frais de fonctionnement liés à cet espace multi-loisirs. Il lui est répondu qu'ils ne sont pas très importants.

Monsieur WENGLER demande s'il est prévu des poubelles. On lui fait part qu'elles sont prévues.

Monsieur HOUSSAYE demande quelle sera la couleur des clôtures. On lui indique qu'elle n'est pas encore arrêtée, mais sera en harmonie avec les couleurs de l'école Louise MICHEL.

Monsieur MANIFEL demande des explications sur le type de revêtement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre entreprises ont été consultées pour ce dossier et qu'une de ces entreprises s'est excusée de ne pas répondre compte-tenu la charge de travail qu'elle a.

Il rappelle qu'il a été prévu au Budget Primitif la somme de 96.000 Euros pour cet espace multi-loisirs et que Monsieur BOURDIN, Sénateur, a participé à ces travaux par le biais d'une subvention parlementaire de 12.000 Euros.

Puis, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des offres étudiées par la commission d'appel d'offres en présence de Monsieur BOULANGER de la SODEREF, Maître d'œuvre.

Considérant que ces offres dépassent les prévisions budgétaires et afin de rester dans le cadre du budget, la commission d'appels d'offres a demandé au Maître d'œuvre de contacter les trois entreprises et de négocier les prix afin que leurs nouvelles propositions soient plus proches des prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que si les entreprises ne diminuent pas leurs tarifs proches de l'estimation, le projet sera reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- demande à la commission d'appel d'offres de continuer les négociations,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour assurer les négociations et arrêter le choix de l'entreprise qui sera retenue.

III) Contrat Enfance Jeunesse : Validation du contrat pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2014.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat « enfance – jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités et qui est arrivé à terme le 31 Décembre 2010.

Monsieur ADAM apporte au Conseil Municipal des explications sur les actions jeunesse qui sont soit communales ou intercommunales.

Madame DAVID fait part qu'il a été établi un état des lieux, que des rencontres avec les partenaires et les jeunes ont été organisées ce qui a engendré des axes de réflexion et qu'un diagnostic a été réalisé.

Monsieur ADAM indique que la C.A.F. participe au financement en fonction du taux d'occupation qui doit être proche de 60 %.

Monsieur le Maire félicite et remercie la commission jeunesse, le comité de pilotage, pour le travail réalisé et fait part que le document sur le diagnostic « enfance – jeunesse » est consultable en mairie.

Les orientations pour les prochaines années qui se déclinent en plan d'actions permettront de poursuivre le développement de la politique en faveur des enfants et des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2014 avec la continuité des actions stocks (anciennes actions) et flux (nouvelles actions) et l'intégration des actions nouvelles selon le plan d'actions joint au contrat et à la présente délibération,

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat Enfance – Jeunesse pour cette même période et tous les documents s'y référant.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la coordination liée au contrat Enfance – Jeunesse qui était assurée par l'espace social de Charleval le sera dorénavant par les services de la Communauté de Communes de l'Andelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se réserve le droit de revenir sur ce plan d'actions dans la mesure où la C.A.F. ne participerait pas au financement.

IV) Dénomination de la zone commerciale autour d'Intermarché :

Afin d'arrêter le nom de la zone commerciale autour de l'Intermarché, il est proposé les quatre dénominations suivantes :

- 1) Zone commerciale de Voie Romaine,
- 2) Zone commerciale de la Côte Jacques ANQUETIL,
- 3) Zone commerciale des Carrières,
- 4) Zone commerciale de la Planquette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour la dénomination « Zone commerciale de la Planquette » et 2 voix pour la dénomination « Zone commerciale de la Côte Jacques ANQUETIL », arrête pour la zone commerciale autour de l'Intermarché le nom « Zone commerciale de la Planquette ».

V) Questions diverses :

a) Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Madame la Préfète de l'Eure dans lequel il est fait part que la réforme de la fiscalité de l'aménagement qui entrera en vigueur le 1^{er} Mars 2012, reposera sur deux taxes :

⇒ **La taxe d'aménagement** qui est constituée d'une part communale remplaçant la Taxe Locale d'Equipement (TLE) et d'une part départementale qui se substitue à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles et à la Taxe Départementale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

⇒ **Le versement pour sous-densité** qui porte sur l'utilisation économe des sols.

Monsieur WENGLER demande sur quelle base sera calculée la taxe d'aménagement.

Il est fait part que la TLE était calculée pour toutes les constructions nouvelles, les aménagements réalisés sur les habitations.

Monsieur VIEUX indique qu'il s'agit d'une recette d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été arrêté le taux de 3,5 % pour la TLE sur l'ensemble du territoire communal.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'instituer le taux de 3,5 % sur l'ensemble du territoire communal pour la taxe d'aménagement.

b) Indemnité de Conseil et de confection de budget au titre de l'année 2011 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur Christophe DUBUIS, trésorier de Charleval, le 1^{er} Janvier 2012.

On regrettera son départ et son efficacité.

Puis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le versement au trésorier, au titre de l'année 2011, l'indemnité de conseil et de confection de budget, chiffrée à la somme de 759,46 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour verser au trésorier de Charleval, la somme de sept cent cinquante neuf Euros et quarante six centimes au titre de l'indemnité de conseil et de confection du budget.

c) SY.G.O.M. : Transfert des pouvoirs de Police spéciale aux Présidents d'E.P.C.I.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Président du SY.G.O.M. portant sur le transfert des pouvoirs de Police spéciale aux Présidents d'E.P.C.I. qui prendra effet le 1^{er} Décembre 2012.

Il indique que ce transfert aura un impact financier pour les communes qui y seront favorables notamment pour le nettoyage des décharges sauvages. Les habitants subiraient une hausse de leur taxe d'ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'est pas favorable au transfert des pouvoirs de Police spéciale au Président du SY.G.O.M.

d) Financement à la formation des agents territoriaux :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune cotise à hauteur de 1 % sur la masse salariale pour la formation des agents communaux.

Cette cotisation est versée au CNFPT qui dispense ladite formation.

Dans le cadre de la loi de finances rectificative 2011, il est prévu de réduire à 0,9 % dès 2012 la cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Cette baisse de 10 % porterait atteinte au droit de la formation professionnelle garantie aux fonctionnaires territoriaux et remettrait en cause les efforts pour améliorer la qualité du service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande au gouvernement de rétablir le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

e) Réhabilitation de l'école Maurice GENEVOIX en école Maternelle de 7 classes :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'école Maurice GENEVOIX en école Maternelle de 7 classes estimé initialement pour une mise aux normes BBC à la somme de 500.000 Euros H.T.

Considérant l'estimatif établi par le cabinet CMA Manière pour une mise aux normes BBC qui dépasserait largement l'estimatif prévisionnel non prévu au budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux avec une mise aux normes THPE, comme l'école élémentaire Louise MICHEL.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'estimatif des travaux en THPE, chiffrés par le cabinet CMA Manière à la somme de 494.679,00 Euros HT.

Il indique qu'il sera nécessaire de réaliser certains travaux non prévus initialement, tels la réfection des réseaux d'eaux usées et pluviales en très mauvais état, la modification de la clôture et portails Sente des Jardins du Couchant, estimés à la somme de 76.263 Euros H.T. Ces travaux seraient devenus indispensables par la suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour la mise aux normes THPE des travaux de réhabilitation de l'école Maurice GENEVOIX en école Maternelle de 7 classes.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que le financement de ces travaux est possible compte-tenu la FCTVA qui sera versée à la commune en 2012.

VI) Communications et informations :

a) Inauguration de l'école Louise MICHEL :

Monsieur le Maire remercie les conseillers et les enseignants qui ont effectué les visites de l'école Louise MICHEL avec la population dans l'après-midi du 15 Octobre. Près de 500 personnes ont participé à ces « Portes Ouvertes ».

Il fait part que cette initiative a été appréciée. L'inauguration s'est aussi très bien déroulée.

b) Délestage de la RD 321 par la RD 19 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une délibération du Conseil Général qui porte sur le projet de la liaison de délestage de la RD 321 par la RD 19.

Le Conseil Général demande à Madame la Préfète de signer la déclaration d'utilité publique.

Il exprime son inquiétude par rapport à cette délibération et rappelle que le Conseil Municipal s'était, dans sa majorité, opposé à ce projet. Il demande que le Conseil Municipal soit vigilant par rapport à l'évolution de ce dossier.

c) Abbaye Fontaine GUERARD :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de l'association Saveurs et Savoirs qui s'inquiète de la vente de l'Abbaye Fontaine GUERARD reconnue comme un élément majeur du développement touristique local. Cette association souhaite que cet ensemble reste dans le domaine public.

d) M-REAL :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation de M-REAL qui est très inquiétante puisque le groupe finlandais, selon diverses sources de renseignements dont Monsieur BOUELLE et les syndicats, a annoncé le processus de fermeture du site.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter le soutien de la commune de Romilly sur Andelle aux salariés de M-REAL, par le biais de la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle vient d'apprendre l'annonce du processus de fermeture du site papetier M-REAL à Alizay (10 kms de Romilly) par un groupe finlandais.

Ce sont 330 personnes qui d'un seul coup ne vont plus avoir de travail. Or, deux repreneurs étaient tout-à-fait positionnés pour prétendre racheter le site, mais la direction finlandaise a, malgré ces deux propositions, décidé la fermeture du site, peut-être pour ne pas avoir de concurrents.

Le Conseil Municipal de Romilly sur Andelle demande que tout soit mis en œuvre par les autorités de l'Etat pour permettre la vente de la papeterie d'Alizay à l'un des repreneurs thaïlandais ou français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, tient à marquer sa solidarité aux salariés de M-REAL en approuvant ladite motion.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Gaëtan LEVITRE, Maire d'Alizay, Conseiller Général, a écrit à Monsieur le Président de la République lui demandant d'intervenir près du groupe finlandais.

Il indique que Monsieur Eric LARDEUR transmet à la commune toutes les informations sur l'évolution de la situation de M-REAL.

e) SEALYNX :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Franck GILARD, Député, sur la situation d'une partie des licenciés de Juin dernier de cette entreprise et Monsieur le Maire fait part de son inquiétude sur la situation délicate de cette entreprise.

f) MJC A.L.E.R. :

Considérant le nombre d'enfants participant aux activités de la MJC A.L.E.R. au périscolaire du soir, il a été mis à disposition de la MJC A.L.E.R., en sus de deux classes de l'école CONDORCET, l'ancienne salle du Conseil Municipal de cette école.

g) Maison du Marais :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Bernard HURAY qui ne cesse de relancer par appels téléphoniques, écrits, Messieurs PAU et PLANQUE qui n'ont toujours pas délivré le consuel de l'espace du Marais, ce qui ne permet pas d'utiliser les locaux.

h) Horloge de Condorcet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupe de quelques passionnés se retrouvent régulièrement pour les travaux de réhabilitation de l'horloge de Condorcet.

Monsieur DUPUIS, animateur de ce groupe, fait part que deux grandes pièces sont à réparer et que les établissements KOPACZ de Pont Saint Pierre vont réaliser ces travaux gracieusement.

i) Forum du GIPAPE :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que le 11ème Forum des Métiers organisé par le GIVAPE se déroulera le Vendredi 30 Mars 2012 soit la veille du Printemps Littéraire.

j) Nouveau cimetière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame AYACHE, Sous-préfète des Andelys et qu'au cours de leur entretien, il a abordé la nécessité de réaliser en 2012 les travaux du nouveau cimetière. Le dossier de demande de subvention DETR a été reçu positivement par la Sous-préfecture.

Madame la Sous-préfète a été très attentive à la demande de la commune et a même visité le cimetière de la commune avant l'inauguration de l'école Louise MICHEL

k) Chauffage à l'église :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'installation d'un nouveau chauffage à l'église. Il donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Conservatoire Régional des Monuments Historiques qui n'émettra pas d'objection au projet mais met la commune en garde contre les éventuels effets nocifs d'un chauffage par radiant.

Monsieur KUHN indique que ce dossier est complexe, que la municipalité précédente avait installé un plancher chauffant qui ne donne pas satisfaction et qui consomme énormément.

Il fait part que trois entreprises ont été sollicitées pour un chauffage par radiant.

l) Trottoirs rue de la Libération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait adressé un courrier à Monsieur le Président du S.I.A.E.P. pour une mise en charge des frais de réfection des trottoirs rue de la Libération, après les travaux de changement de la canalisation d'eau potable.

Messieurs DUPUIS et KUHN, représentants de la commune au S.I.A.E.P., font part qu'un vote a été organisé par rapport à cette demande et que le Conseil Syndical s'est prononcé en majorité contre la participation à la réfection des trottoirs, chiffrée à 21.000 Euros TTC.

m) Liaison A28 – A13 :

Monsieur AGUEZZAÏLOU ayant participé à la réunion sur la liaison A28 – A13 le 8 Septembre 2011 et étant absent excusé ce soir, informera le Conseil Municipal sur ce projet lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

n) Plan de Prévention des Risques d'Inondations (P.P.R.I.) :

Messieurs HURAY et MANIFEL ont participé à la réunion le 5 Octobre 2011 à la Sous-préfecture sur la mise en place d'un P.P.R.I.

Des études sur trois ans seront réalisées sur ce projet.

o) Voirie rue de la Planquette et Sente des Jardins du Levant :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie rue de la Planquette et Sente des Jardins du Levant sont terminés.

Une réception des travaux sera organisée avec les riverains de la Sente des Jardins du Levant.

p) Bande dessinée « Légende de la Côte des deux Amants » :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une dédicace sur une bande dessinée de la « Légende de la Côte des deux Amants » se déroulera en Mairie le 26 Novembre prochain le matin ainsi que le 27 Novembre 2011 lors du Marché de Noël.

Il indique que Monsieur Johan SOLON a prévu de sortir en Décembre prochain une bande dessinée interactive, ludique, sur la légende de la Côte des deux Amants.

Monsieur ADAM indique que la MJC A.L.E.R. étudie le fait d'associer les jeunes à l'élaboration et la diffusion de cette bande dessinée qui s'adresse particulièrement aux enfants de moins de 12 ans.

q) Rapport d'activités de la Communauté de Communes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activités de la C.D.C. est consultable en Mairie.

r) Remerciements :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements :

- du fils de Monsieur Christian Max ARINAL pour l'installation d'une plaque de rue au nom de son père,

- de Madame TOUCHET pour les marques de sympathie adressées par le Conseil Municipal lors du décès de son époux.

VII) Tour de table :

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal que l'ancienne station d'épuration a été supprimée et qu'une visite pour les conseillers municipaux des communes de Romilly sur Andelle, Pont Saint Pierre, Douville, de la nouvelle station d'épuration sera organisée.

Madame COLIN fait part au Conseil Municipal que la distribution des colis de Noël aux Anciens sera effectuée le Samedi 10 Décembre 2011.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal de la satisfaction exprimée par le Syndicat de Musique qui apprécie les travaux d'isolation phonique réalisés aux loges du Complexe Louis ARAGON.

Monsieur ADAM invite les conseillers municipaux à participer le Jeudi 20 Octobre, l'après-midi de 14 h à 16 h à la mise en scène du livret « Les jumelles s'en mêlent », réalisée par les résidents du FRPA La Potière avec la participation du Conseil Général et du CLIC.

Monsieur KUHN fait part au Conseil Municipal :

- que les travaux de peinture du complexe Louis ARAGON sont terminés,
- que la borne place Caliste est en cours de réparation,
- de la construction d'un mur de séparation au niveau des bâtiments communaux rue Neuve.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des dates des manifestations à intervenir soit :

- Samedi 22 Octobre 2011 ⇒ Orchestre d'Harmonie, Soirée Cabaret à 20h30 salle ARAGON,
- Samedi 5 Novembre 2011 ⇒ RPFC, soirée à thème,
- Samedi 5 et Dimanche 6 Novembre 2011 ⇒ Détente et Découverte, expo photos au CARRE,
- Vendredi 11 Novembre 2011 ⇒ Monument aux Morts à 11h45,
- Vendredi 11 Novembre 2011 ⇒ Normandy Country, soirée western,
- Vendredi 17, Samedi 18 et Dimanche 19 Novembre 2011 ⇒ Groupe Vagabondages, week-end chantant,
- Samedi 19 Novembre 2011 ⇒ La Passerelle, foire aux jouets au CARRE,
- Dimanche 20 Novembre 2011 ⇒ Authentik Aventure, course de la Boussole des Coteaux,
- Dimanche 27 Novembre 2011 ⇒ Comité des Fêtes, Marché de Noël,
- Samedi 3 Décembre 2011 ⇒ Téléthon, repas à Aragon et avec les Mille-Pattes, fil rouge avec une course toute la journée (autour du stade Maurice FLEURIEL),
- Dimanche 11 Décembre 2011 ⇒ Les Mille-Pattes, Corrida de la Saint Nicolas,
- Dimanche 11 Décembre 2011 ⇒ Noël de la commune.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal :

- du départ le 3 Octobre 2011 du boucher, Monsieur BELLEGUEULE, remplacé par Monsieur PLAQUEVENT, et de Monsieur et Madame SANCTOT, charcutiers, début Novembre, repris par Monsieur VION.

Il indique que les travaux de construction du contrôle technique SECURITEST de Monsieur DURIN avancent bien, lequel espère une ouverture de son commerce fin Novembre, début Décembre 2011. Il fait part que les bases des données économiques sont à la disposition des élus.

Monsieur DUPUIS fait part au Conseil Municipal qu'il a participé à un grand rassemblement, fort sympathique, avec quatre associations club « Les Mille-Pattes » à Macon. Il indique qu'il y a dix huit associations « Mille-Pattes » en France.

Monsieur WENGLER informe le Conseil Municipal que la commission « menus » du restaurant scolaire se réunira le 20 Octobre pour établir avec la nouvelle société de restauration Isidore Restauration, les menus pour la période du 03 Novembre au 16 Décembre prochain. Un représentant de la société Isidore Restauration participera à cette réunion au cours de laquelle il sera déterminé la composition du menu de Noël.

Madame DELABRIERE informe le Conseil Municipal que l'édition 2012 de la Fête de la Peinture se déroulera le 3 Juin 2012 dont le thème est « le secret », que le thème de la saison culturelle de la C.D.C. sera « ta famille », que les Pinceaux de l'Andelle se dérouleront du 30 Mai au 03 Juin 2012.

Madame DAVID fait part au Conseil Municipal :

- qu'un courrier sera adressé à EAD pour une étude de faisabilité sur la médiathèque – bibliothèque, tête de réseau,
- qu'elle continue de travailler sur le projet de la médiathèque – bibliothèque tête de réseau et qu'un rendez-vous est arrêté à ce sujet avec Madame DE BOURGUIGNON, Directrice de la B.D.P. le 18 Novembre prochain,
- que la première réunion pour l'organisation du 3^{ème} « Printemps Littéraire » se déroulera le 23 Novembre à 18 heures à la mairie.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 21h20.

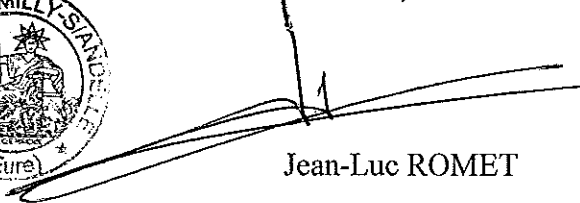
Le Secrétaire de séance,



Didier HOUSSAYE



Le Maire,



Jean-Luc ROMET